

dollars; Sri Lanka, 1.9 million de dollars; Indochine, 2 millions de dollars; Honduras, \$500 000. Dans le cadre de l'aide bilatérale, un fonds de réserve de 15 millions de dollars a été créé afin que les approvisionnements canadiens puissent répondre plus facilement aux besoins des pays bénéficiaires, y compris des bénéficiaires éventuels comme la Somalie et le Mozambique. En plus de ce fonds de réserve, un montant substantiel (38 millions de dollars) est disponible pour des bénéficiaires de l'aide bilatérale ou des organismes multilatéraux, selon les besoins qui pourraient se faire sentir. L'ACDI estime que le fonds de réserve et les montants en attente d'affectation permettront au Canada de faire face à toutes les pénuries prévisibles et à toutes les situations d'urgence qui pourraient survenir au cours de l'année financière.

Au début, on a mentionné que, dans le budget de l'an dernier (1974-1975), 50 millions de dollars additionnels ont été réaffectés à l'aide alimentaire et aux envois d'engrais. Cette somme a maintenant été entièrement distribuée comme suit: Bangla-Desh, 5 millions de dollars; région du Sahel, 19 millions de dollars; Tanzanie, 5 millions de dollars; Ethiopie, 3.5 millions de dollars; Inde, 5 millions de dollars; Indochine, 2.5 millions de dollars; Honduras, 1 million de dollars; Sri Lanka, 1 million de dollars; Pakistan, 9.4 millions de dollars.